

# Migrations internationales : un enjeu planétaire

## Déclaration du groupe de l'UNSA

Il est manifeste que cet avis sur les migrations internationales s'inscrit dans une actualité brûlante. Beaucoup de personnes fuyant la guerre, la terreur et la dictature se bousculent aux portes de l'Europe. Les réactions au sein des États comme entre les États sont diverses voire opposées.

Aussi, le rapporteur a raison de vouloir faire œuvre pédagogique afin de rééquilibrer le regard porté sur la question des migrations. Dresser un constat lucide est certainement judicieux pour combattre les instrumentalisation politiques et la montée des courants politiques xénophobes. Il était essentiel de réaffirmer que contrairement aux idées communément admises, on ne migre pas par choix mais par nécessité. C'est effectivement le cas des réfugiés mais aussi fréquemment des migrants dits « économiques », contraints de quitter leurs pays pour trouver un emploi décent.

Ce sont avant tout les pays de la même zone géographique qui accueillent les populations déplacées comme le Liban ou la Turquie. Certes l'espace européen exerce un attrait réel mais, comme le souligne justement l'avis, les migrations en France font l'objet d'un décalage entre la réalité des chiffres et leur perception. La France n'est plus une terre d'immigration majeure. En outre, la politique en matière d'octroi du statut de réfugié est plutôt restrictive.

Comme l'avis, l'UNSA se prononce pour une approche globale de la gestion des migrations, pour une gouvernance mondiale efficace et cohérente, et pour un rôle renforcé du Groupe mondial sur la migration. L'UNSA milite également pour que l'OIT, organisation tripartite, se voie attribuer une place plus importante au niveau international.

L'UNSA soutient l'appel lancé par l'avis pour :

- Une ratification plus large des Conventions qui vont dans le sens de la protection des droits de l'homme et singulièrement ceux des réfugiés et migrants ;
- Leur mise en œuvre effective par l'introduction de mécanismes de supervision et de contrôle.

Il est indéniable que migration et développement sont intrinsèquement liés et qu'il faut, à ce titre, conforter les politiques de développement. Malheureusement, le bilan de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est très décevant. Il est donc appréciable que

les dirigeants mondiaux se soient engagés en septembre dernier en faveur d'un programme de développement durable à l'horizon 2030 visant notamment à mettre fin à la pauvreté et à encourager le travail décent. Comme l'affirme l'avis, le défi réside dans la capacité des États à prendre et à respecter des engagements forts sur les moyens financiers. La Conférence sur les changements climatiques de Paris fin novembre revêt une particulière importance.

À propos de l'Union européenne, il n'est pas inutile de rappeler comme le fait l'avis que « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme...* » L'UNSA estime qu'une remise en question de l'accord de Schengen serait un revers pour la construction européenne et ne résoudrait pas les problèmes de migrations. De ce point de vue, l'UNSA partage l'avis du rapporteur selon lequel la réponse à l'afflux de migrants doit être collective et solidaire de même que la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne. Selon l'UNSA, les normes communes pour l'accueil des demandeurs d'asile doivent être appliquées et respectées, ce qui n'est pas encore le cas, d'où les procédures d'infraction lancées par la Commission à l'égard de plusieurs États. D'autre part, l'avis souligne à juste titre que le moment est venu de revoir le règlement de Dublin.

Pour l'UNSA, une véritable politique commune en matière de réfugiés et d'asile exige que la solidarité soit ancrée solidement dans l'approche politique de l'Union européenne et dans ses règles.

En conclusion, l'UNSA a voté l'avis.